

(1)

(N° 34.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1870.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. BOUVIER-EVENEPOEL.

I

Demande du sieur Henri-Sulpice Viot.

MESSIEURS,

Le sieur Viot est né à Bourseigne-Neuve, province de Namur, le 5 août 1835, d'un père français. Il a constamment résidé dans cette commune; il a négligé, par ignorance de la loi, de réclamer la qualité de Belge dans l'année qui a suivi sa majorité.

Le pétitionnaire est propriétaire par indivis d'une petite ferme dans la localité qu'il habite, et il s'est toujours fait remarquer par sa bonne conduite; sa position sociale est tout à fait honorable.

En conséquence votre commission a l'honneur de vous proposer de prendre en considération la demande de naturalisation ordinaire du sieur Viot en le soumettant au droit d'enregistrement qu'il s'est engagé à payer le cas échéant.

Le Rapporteur,
BOUVIER-ÉVENEPOEL

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur Vincent DONDELINGER

MESSIEURS,

Le sieur Dondelinger est né à Ettelbruck, grand-duché de Luxembourg, le 1^{er} juin 1831; il est venu se fixer en Belgique en 1855, et depuis cette époque il habite Arlon; les renseignements fournis sur sa conduite par l'autorité locale lui sont très-favorables; il s'est marié à Arlon, le 18 juin 1856; de son mariage sont nés huit enfants. Il a acquis à Arlon plusieurs immeubles et il tient un commerce d'épicerie assez important.

L'administration communale d'Ettelbruck donne les meilleurs renseignements sur sa moralité et sa conduite pendant tout le temps qu'il a habité cette commune.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre en considération la demande de naturalisation ordinaire du pétitionnaire, en lui accordant l'exemption du droit d'enregistrement, conformément à la loi du 30 décembre 1853.

Le Rapporteur,

BOUVIER-EVENEPOEL.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.



III

Demande du sieur Jean-Pierre-Joseph-Théodore DELOOS.

MESSIEURS,

Le sieur Deloos, sergent-fourrier au 1^{er} régiment de ligne, né à Mersch, (grand-duché de Luxembourg), le 20 décembre 1845, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a habité Bruxelles, où il a suivi les cours du collège Saint-Michel, depuis 1857 jusqu'en 1864, date à laquelle il s'est enrolé dans l'armée belge. La conduite et la manière de servir de ce sous-officier ne laissent rien à désirer.

Votre commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération, en l'obligeant, conformément à la loi du 15 février 1844 et du 30 décembre 1853, au paiement du droit d'enregistrement.

Le Rapporteur,

BOUVIER-EVENEPOEL.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.